

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du jeudi 21 septembre 2023

Procès-verbal de la séance établi conformément à l'article L.2121-25 du CGCT -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Anne GROSERRIN
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
FRAISSE	Camille	X			
GROSERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle		X		Lucien ANGELETTI
PROST	Emilie		X		Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
- Date de convocation du Conseil d'administration : 15 septembre 2023
- Secrétaire de séance : Floyd NOVAK

La séance débute à 15h15.

1. Rappel des règles de conflit d'intérêt

Arnaud DENUDT rappelle les règles du conflit d'intérêt et invite les membres à se déporter du vote en situation de conflit d'intérêt. Il rappelle que Pauline GABILLET, Christophe DROZD et lui-même sont présents pour apporter leur analyse en cas de besoin.

2. Désignation du secrétaire de séance

Floyd NOVAK est désigné secrétaire de séance.

3. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 15 juin 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. 2023-44 : Validation du programme et de l'enveloppe du projet de refonte de l'Usine de la Pape.

Stéphane PERRIN présente la délibération.

Laurence CROIZIER remercie tout d'abord Frédéric PEILLON et Stéphane PERRIN pour leur présentation très précise. Elle souhaite savoir si la capacité nominale de production est limitée dans le temps en cas d'urgence.

Stéphane PERRIN répond que sur l'usine ce n'est pas le cas et que la limite se situe au niveau de la ressource et du volume disponible dans le lac. D'où l'intérêt d'étudier d'autres ressources afin de ne pas être limité en quantité. La capacité nominale de traitement de l'usine fixée à 150 000 m³/j correspond à l'autorisation de prélèvement actuelle, qui ne sera pas remise en cause.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2023-45 : Ressources humaines - Tableau général des effectifs.

Christophe DROZD présente la délibération.

Le tableau délibéré à fin 2022 faisait état de 369 postes permanents et 11 alternants. Après 9 mois de fonctionnement, il ressort que certaines missions n'étaient pas complètement couvertes, a contrario d'autres ne présentent plus un intérêt aujourd'hui.

Ce sont principalement les fonctions support qui ont fait l'objet d'un besoin de renforcement. En effet, celles-ci ont été créées ex nihilo sans continuité avec une organisation antérieure puisque ni celles portées par le siège de Veolia, ni celles portées par la Métropole n'ont été transférées en termes d'effectif.

Ainsi il est proposé de valider une balance de 5 CDI et 4 alternants supplémentaires (afin d'atteindre les 15 postes demandés au contrat d'objectifs) soit une création de 9 postes.

Ceci permettra de consolider les recrutements et de disposer d'un tableau des effectifs à jour pour fin 2023. Cette évolution est sans impact sur le budget 2023 qui sera suffisant car à ce jour seuls 332 postes sur les 369 sont pourvus.

En réponse à une question d'un élu, les recrutements, même si le contexte reste tendu, aboutissent, grâce au travail du service RH, aux conditions d'embauche et missions de la régie et à l'attractivité du territoire. Les postes de maître d'œuvre sont ainsi en train d'être pourvus, ce qui permet d'envisager un niveau d'investissement 2024 important sur le renouvellement des canalisations (il manquait 6 postes).

Enfin, une réorganisation d'Eau publique du Grand Lyon est initiée. Elle doit permettre, en parallèle de la cartographie des processus, de consolider les besoins sur des périmètres non couverts à ce jour. On peut imaginer clairement que des activités telles que la sûreté ou les systèmes d'information notamment nécessiteront des postes complémentaires à ouvrir en 2024.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2023-46 : Adhésion de la Régie à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Pauline GABILLET présente la délibération.

Laurence CROIZIER s'interroge sur l'opportunité de l'adhésion, notamment sur le fait que les équipes de la Régie sont déjà mobilisées sur de très nombreux projets et qu'il ne semble pas pertinent d'ouvrir des projets complémentaires.

Pauline GABILLET répond en précisant qu'il s'agit plutôt de disposer d'une expertise complémentaire pour mener à bien les projets engagés, par exemple sur le schéma directeur ou la tarification solidaire et environnementale. Elle précise le rôle que peut avoir l'Agence d'urbanisme sur des actions de ce type en présentant son expérience antérieure concernant le Schéma directeur des énergies de la Métropole. Elle souligne l'opportunité de l'adhésion.

Anne REVEYRAND confirme la pertinence du travail avec l'Agence d'urbanisme sur d'autres dossiers et l'intérêt de cette adhésion.

Cyrille VALLET s'interroge également, il présente son expérience professionnelle concernant la réalisation de plusieurs schémas directeurs pour la réalisation desquels il s'est appuyé sur des données de l'INSEE et n'a pas eu besoin de données de l'Agence d'Urbanisme.

Pauline GABILLET répond en précisant la pertinence des données prospectives travaillées par l'Agence d'urbanisme pour des évolutions de population et d'activités économiques par maille IRIS, qui constituent des données d'entrée cruciales pour disposer d'une vision précise et cohérente avec les autres exercices prospectifs du territoire métropolitain.

Anne GROSPERRIN confirme l'intérêt de cette adhésion pour avancer sur des sujets clés de la Régie.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- contre : 0
- abstention : 6
- pour : 13
- ne prend pas part au vote : néant

La délibération est adoptée.

7. 2023-47 : Adhésion de la Régie à l'association APORA.

Frédéric PEILLON présente la délibération.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 2023-48 : Subvention à l'association "L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles".

Pauline GABILLET présente la délibération.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2023-49 : Autorisation de lancement et signature du marché data-logger réseau.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Florestan GROULT interroge sur le coût de ce marché qui lui semble élevé.

Christophe DROZD répond en indiquant que les montants indiqués comprennent l'ensemble des opérations d'installation, dépose, mise en service etc.

Anne GROSPERRIN et d'autres élus interviennent en indiquant une vigilance à avoir sur la technologie utilisée et le fait qu'ils souhaitent que la 5G ne soit pas utilisée.

Christophe DROZD propose de vérifier le réseau utilisé par la technologie embarquée.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 2023-50 : Autorisation de lancement et de signature de l'accord cadre ayant pour objet les prestations de balisage et signalisation des interventions sur le périmètre géographique d'Eau du Grand Lyon - la Régie.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Un élu demande pourquoi cette prestation est externalisée.

Christophe DROZD explique que lorsque les travaux ou interventions sont réalisés par des prestataires (travaux de re nouvellement ou d'entretien par exemple) ils ont la responsabilité d'assurer le balisage et la mise en sécurité de leurs ouvriers et des riverains. En l'occurrence il s'agit ici d'assurer la sécurité des agents de la régie lors de leurs interventions (recherche de fuites, travaux internalisés, etc.). S'agissant de mettre en oeuvre des moyens spécifiques, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Points non délibérés

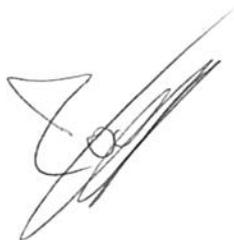
Les feuilles de route des commissions du Conseil d'administration sont présentées par les Vice-Présidents. Il est prévu de les voter au Conseil d'administration du 17 octobre 2023.

La séance est levée à 18h00.

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Floyd NOVAK

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a series of diagonal strokes.

Anne GROSPERRIN

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular initial 'A' followed by a series of vertical strokes.

